



SOMMAIRE

P 2 La pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes

Fonctionnement, développement, et bilan d'activité de l'ARPARA en 2022.

P 3 Plan Pêche et Milieu Aquatique

> La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient la pêche de loisir.

P9 Entretien

Mobilisation avant tout et cap sur l'avenir. avec Alain LAGARDE, président de l'ARPARA.

P 10 Dossier

Pollution des eaux du Rhône aux perfluorés. en collaboration avec la fédération du Rhône.

P 12 Focus sur

• Sauvons Nos Rivières : migrateurs en danger !

• Listes rouges régionales "poissons & écrevisses" : résultats disponibles en 2023.

P 13 Interview « duo »

Bénévole pour la pêche : deux histoires d'engagement.

P 14 Actions du réseau

Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique des départements Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône et Métropole de Lyon, Savoie et Haute-Savoie.

P 26 Union de Bassin & association de migrateurs

• MRM : l'alose en Auvergne-Rhône-Alpes.

• LOGRAMI: un symposium en Angleterre.

• L'Union de Bassin Rhône Méditerranée Corse voit plus Ioin !

P 28 Une carte interactive régionale

LE site de pêche en un clic.

P 29 Sites emblématiques pour pratiquer la pêche

en Auvergne-Rhône-Alpes



Vous souhaitez recevoir le magazine Réseau Pêche par mail?

Ecrivez-nous pour en faire la demande :

communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr

Directeur de la publication :

Rédactrice en chef : Valentine VALENTIN

Comité de rédaction :

N. BOIDIN, C. BRELY, R. CABANE, C.CHANSEAUME, A. LAGARDE, R. OVISTE, J. VERNAT.

Rédaction

Pierre BOMPARD et Olivier TONDEUR (FDAAPPMA01), Mickaël LELIEVRE (FDAAPPMA03), Gaëtan HABAUZIT (FDAAPPMA07), Jacques CHALIER (FDAAPPMA15), Florian THEZIER (FDAAPPMA26), Victor DAMIN (FDAAPPMA38), Sylver BISCARAT et Pierre GRES (FDAAPPMA42), Florian CHOPARD-LALLIER et Yann FORLOROU (FDAAPPMA43), Luc BORTOLI (FDAAPPMA63), Pierre-Alexandre AVALLET & Jean-Pierre FAURE (FDAAPPMA69), Vincent COURT et Eulanie MEVEL (FDAAPPMA73), Martine CHATELARD (FDAAPPMA74), Aurore BAISEZ (LOGRAMI), Géraldine VERDOT (MRM)

Remerciements à : Fabien CHIRI et Maxime OULES (UFBRMC), Nicolas BOIDIN et Jean-Pierre FAURE (FDAAPPMA 69).

Conception: ARPARA

Impression : IML Communication Z.A Les Plaines - 69850 ST-Matin-en-Haut Imprim'Vert - Papier 100% PEFC

Photos d'illustration :

Laurent MADELON - FNPF; NATUROFILM; CABA; Henri DERUS, ARPARA et fédérations départementales.

Vagues graphiques: Designed by Freepik

Edition n°8 - 2022-2023

Tirage: 7 500 exemplaires

ISSN 2608-3361

Avec le soutien de :



LA PÊCHE DE LOISIR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Fonctionnement

L'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) est présidée par Alain LAGARDE, réélu en 2022 pour 5 ans. Elle regroupe les 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les associations de protection des poissons migrateurs MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée) et LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs).

L'association régionale est agréée pour la protection de l'environnement et à ce titre elle peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec ses activités.

Les principales missions de l'ARPARA sont

 De mener des actions et des partenariats en faveur de la protection de la biodiversité et du milieu aquatique, de la promotion et le développement de la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes.

En partenariat avec La Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA et ses structures membres conduisent un « Plan Pêche et Milieu Aquatique » depuis 2017. Il accompagne la connaissance de la biodiversité, des travaux d'aménagement et de restauration du milieu aquatique et des actions de valorisation du patrimoine piscicole et aquatique.

• De représenter les structures associatives

de la pêche de loisir dans les instances de gouvernances régionales pour défendre les écosystèmes aquatiques et représenter la pêche de loisir associative.

L'ARPARA siège au sein de plusieurs instances régionales de concertation et de décision telles que le Comité Régional de la Biodiversité ou le Comité de suivi de la concession de l'aménagement du Rhône. Elle émet également plusieurs avis techniques lors d'enquêtes publiques sur les projets en lien avec l'aménagement du territoire ou la gestion du milieu aquatique.

- De déployer des actions d'information et de promotion pour la pêche de loisir et les missions d'intérêt général des structures.
- D'animer le réseau des adhérents et d'assurer un appui technique dans les actions de connaissance, suivi, restauration, communication, expertise technique et juridique.

L'ARPARA est gérée par un conseil d'administration constitué de deux représentants par fédération départementale de pêche et un représentant par association de protection des poissons migrateurs, soit 26 élu(e)s. Deux salariés, un chargé de mission technique et une chargée de communication, assurent les missions statutaires de l'association.



Les nouveaux élus et élus sortants de l'Association Régionale de Pêche et de protection du milieu aquatique Auvergne-Rhône-Alpes rassemblés autour du président Alain LAGARDE (au centre) en présence de Philippe MEUNIER, vice-président à la Région Auvergne-Rhône-Alpes notamment en charge de la pêche et Claude ROUSTAN, président de la FNPF à l'occasion de l'Assemblée Générale du 21 mai 2022 à Montélimar (Drôme).



La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient la pêche de loisir

PLAN PÊCHE ET MILIEU AQUATIQUE

Forte d'un patrimoine naturel d'exception, Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement prisée par tous les passionnés de pêche avec plus de 49 000 kilomètres de cours d'eau parcourant notre territoire. À cela, il faut ajouter nos trois massifs montagneux au sein desquels se nichent de nombreux lacs. Certains sont célèbres à l'image de celui du Bourget, d'autres plus confidentiels, perchés à plus de mille mètres d'altitude, que seuls les connaisseurs parviennent à atteindre. Avec une telle diversité géographique, notre région propose aux pêcheurs un cadre idyllique pour pratiquer leur passion.

Art ancestral remontant aux origines de l'humanité, la pêche est au cœur des traditions que nous voulons préserver et promouvoir à la Région avec Philippe MEUNIER, Vice-président délégué à la chasse et à la pêche, tout en agissant pour la préservation de nos espaces aquatiques. Dans cet esprit, nous avons élaboré en 2017 un Plan Pêche et Milieu Aquatique en lien avec l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce plan a pris la forme de deux conventions successives, chacune financée à hauteur de 3 millions d'euros, afin de mener des actions concrètes permettant de préserver nos milieux aquatiques tout en développant la pratique de la pêche de loisir.

Nous sommes fiers du travail accompli et pour les prochaines années, nous continuerons d'agir avec toujours le même esprit : protéger notre environnement tout en respectant nos traditions. C'est cela la conception positive de l'écologie que nous portons à la Région.

Laurent WAUQUIEZ Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Chiffres clés du 2^{ème} « Plan Pêche et Milieu Aquatique » Convention de Partenariat et d'Objectifs (CPO) 2020 - 2022

190 actions en faveur du développement du loisir pêche et de la protection du milieu aquatique, pour un montant global de travaux évalués à plus de 7 millions d'euros, dont près de 3 millions alloués par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

63 études scientifiques et suivis piscicoles

33 sites restaurés

27 parcours de pêche aménagés

67 actions de découverte du loisir pêche et de sensibilisation au milieu aquatique

Les temps forts de l'ARPARA en 2022

Retours sur les grands rendez-vous de l'année

Cette année marque un retour à la quasi «normalité» de l'activité pour le réseau associatif régional avec la finalisation de projets d'envergures et l'inauguration de chantiers engagés depuis deux ans.

Les rencontres et temps forts du réseau pêche d'Auvergne-Rhône-Alpes clôturent ainsi les derniers engagements d'actions accompagnées et financés par la 2^è Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO 2020-2022) signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Janvier

Médiatisation du film *Destinations pêches en Auvergne-Rhône-Alpes*

Lancé fin 2021, le film est relayé auprès des médias télévisuels début 2022 et fait l'objet de plusieurs reportages et émissions dédiées à la pêche dans la Région en 2022 (BFM TV, TL7, France 3 région, TV8 Mont Blanc...). Un outil de promotion de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes qui valorise l'ensemble des 12 territoires départementaux de la pêche de loisir.

Le projet du film, confié à la société de production savoyarde NaturoFilm a été financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Avrie

Marquage de truites pour une étude menée en Haute-Loire

C'est le 25 avril que la phase opérationnelle de l'étude sur le comportement des truites porteuses de larves de moules perlières, sur le bief du Pont de Mars en Haute-Loire, a débuté. L'étape des préparatifs techniques a permis l'implantation sur site des dispositifs permettant la détection des individus marqués (antennes) et à l'obtention des autorisations administratives.

La journée du 25 avril dernier a vu se dérouler la capture des truites et le marquage des individus porteurs de larves de moule perlières. Premiers résultats attendus en 2023.



Mai

5^è participation au salon du Tourisme Mahana à Lyon

En mars 2022, l'association régionale était présente pour informer le public sur toutes les destinations loisir et détente pêche dans la région. Parcours de pêche, vacances avec hébergement pêche... Une animation autour d'un simulateur de pêche était disponible sur place.

L'ARPARA sera présente du 3 au 5 mars 2023 pour la prochaine édition à la Halle Tony Garnier à Lyon.



Inauguration d'un abri pêche à Arfeuilles dans l'Allier



Le 11 mai, la fédération de pêche de l'Allier et l'AAPPMA d'Arfeuilles ont inauguré un abri pêche aménagé sur le

© FDAAF

Mai

parcours de pêche labellisé "Passion" du Barbenan en présence de Philippe MEUNIER, vice-président et délégué à la pêche pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Région et la FNPF ont participé au financement de ce projet d'aménagement de parcours de pêche. L'abri, pour les pêcheurs et promeneurs, permettra de se protéger en cas d'intempérie ou à l'occasion d'une pause déjeuner.

Cet aménagement s'ajoute à la passerelle piétonnière, la table de pique-nique du bourg d'Arfeuilles et les différents panneaux de signalisation installés en 2017, lors de la création, par l'AAPPMA d'Arfeuilles, du parcours de pêche labellisé "Passion" (linéaire de 3,5 km sur le cours d'eau du Barbenan).

Inauguration de la zone de pêche partagée du plan d'eau de la Chaume à Jaligny sur Besbre dans l'Allier



Le 11 mai, la Fédération de Pêche de l'Allier et l'AAPPMA de Dompierre/Jaligny ont inauguré cette zone de pêche partagée. en présence de Philippe MEUNIER, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération de Pêche de l'Allier et l'AAPPMA de Dompierre/Jaligny. Les participants ont pu découvrir le ponton de pêche d'une longueur de 6,7 m et d'une largeur de 4,5 m aménagé sur les berges de la Besbre au plan d'eau de la Chaume.

Cet aménagement permet à un public de type familial ou aux personnes à mobilité réduite de pratiquer la pêche dans de parfaites conditions de sécurité sur un poste adapté et fonctionnel. Une banquette devrait permettre de passer d'agréables moments à l'ombre des arbres.

Inauguration de la mise à l'eau de Beauchastel en Ardèche



Le 18 mai, la Fédération de Pêche de l'Ardèche et l'AAPPMA "La truite de l'Embroye" ont organisé l'inauguration d'une mise à l'eau sur la commune de Beauchastel à proximité de l'île Blaud. Ce nouvel aménagement, destiné aux pêcheurs équipés d'une embarcation, vient compléter ceux déjà existants sur ce parcours de pêche ardéchois. Elle permet au public pêcheur

et non-pêcheur d'accéder au site dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité.

L'inauguration s'est déroulée notamment en présence de Madame la maire de Beauchastel, Karine TAKES et de Philippe MEUNIER, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et déléqué à la pêche.

Juin



Journée d'intégration des élus des Structures Associatives Agréées de la pêche

Après les élections des représentants de l'ensemble des structures agréées du réseau associatif de la pêche de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2021, une journée d'intégration a été organisée en 2022 à l'ARPARA. Co-construite par la FNPF et l'ARPARA, 17 élus représentants 9 fédérations ont paticipé à ce 1er cycle de formation.

Cette journée a été l'occasion d'aborder les grands enjeux: le cycle financier de la pêche, les politiques de l'eau en Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la présentation du réseau associatif et le projet de développement du loisir pêche du territoire.

Lancement d'une campagne engagée de communication : Sauvons Nos Rivières - Acte 2



"Sauvons Nos Rivières - Acte 2 : Migrateurs en danger", est une campagne de mobilisation destinée au grand public avec un objectif : la préservation du patrimoine environnemental et piscicole. Cette opération de communication sur l'urgence à agir pour la sauvegarde des poissons migrateurs en France est portée à l'échelle nationale par la FNPF. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'association régionale relève une situation préoccupante des poissons migrateurs, vivant entre milieu marin et eau douce encore présents sur le territoire des bassins Loire et Rhône.

«Agissons tant qu'il est encore tant! Ensemble sauvons nos rivières, ensemble sauvons nos poissons migrateurs», est le message lancé par l'ensemble du réseau associatif des pêcheurs en France qui s'est pousuivi sur l'ensemble de l'année 2022.

Juillet

Inauguration de nouveaux aménagements au plan d'eau de Barouchat en Savoie

Le plan d'eau de Barouchat (Savoie) situé sur la commune du même nom est géré par la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Savoie.

Le 1^{er} juillet, les derniers équipements et aménagements réalisés avec le soutien financier de la Région, du département et de la commune ont été inaugurés et présentés aux publics.

Gare d'eau, abris avec tables de repas, passerelle entre les deux rives, élargissement du plan d'eau, chacun de ces aménagements a été présenté par Gérard GUILLAUD, président de la FDAAPPMA de Savoie. Un projet parfaitement intégré dans l'environnement du site.



Novembre

Journée de Travail Régionale : un rendez-vous pour accompagner les besoins en formation.

Chaque année depuis 2008, l'ARPARA oragnise et prend en charge une journée de formation dispensée par un prestataire externe spécialisé sur les sujets de communication. Cette formation est destinée aux salariés et bénévoles du territoire Auvergne-Rhône-Alpes, référents sur les problématiques et outils de communication.

En 2022, les questions de stratégie partenariale avec les influenceurs pêche et tourisme ont été abordées autour de cas pratique et de réflexion collective sur ces enjeux de communication digitaux, vecteurs de notoriété.



Octobre

Inauguration du nouveau barrage EDF de Poutès en Haute-Loire sur le fleuve Allier



Le 24 novembre, l'ARPARA, la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Haute-Loire, Loire Grands Migrateurs et l'Union de Bassin Loire Bretagne étaient présentes pour l'inauguration du nouveau barrage de Poutès, Une journée organisée par EDF.

Un ouvrage qui prend désormais en compte le principe de continuité écologique. Depuis 1941, les populations de saumon atlantique n'ont plus eu accès aux zones de reproduction favorables à l'espèce, situées en amont.

7^è édition du Salon Horizon Seniors à Lyon



Les 23 et 24 novembre, l'ARPARA était présente pour la 2nd fois sur le Salon Horizon Seniors à la Cité Internationale de Lyon. Cette nouvelle édition du salon, organisée par le Groupe Le Progrès rassemble de nombreux visiteurs autour des thèmes du tourisme, loisir, bien-être, activités et associations.

Un rendez-vous avec le grand public pour présenter toute la diversité des destinations et des pratiques de la pêche sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes. ■

© ARPARA

Les actions

Accompagnement technique des fédérations départementales

L'ARPARA apporte son soutien méthodologique et opérationnel aux structures adhérentes. En 2022, cet appui s'est poursuivi sur :

- l'expérimentation animale par l'accompagnement de la fédération de pêche de la Haute-Loire dans le suivi des déplacements (par l'implantation de transpondeurs) des truites parasitées par les larves de moules perlières. Ce projet est mené entre un bief du Lignon du Velay et le tronçon principal. Une veille particulière est accordée aux techniques d'anesthésie nécessaires lors de ces opérations, Cet accompagnement s'inscrit dans un process d'obligations réglementaires en matière de bien-être animal.
- la communication régionale avec une chargée de communication. Elle accompagne le développement de la communication des fédérations départementales (communication de projets spécifiques, presse...). Elle participe au niveau régional à la diffusion de communications mutualisés ou individualisées : newsletters, lettres ouvertes, communiqués de presse, plaquettes institutionnelles, film de promotion et événementiel. Un module de formation annuel est proposé afin d'optimiser le perfectionnement de la communication du réseau régional.

Défense de la pêche de loisir et du milieu aquatique

En 2022, l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes s'est mobilisée sur plusieurs thématiques pour DEFENDRE LA PRATIQUE DE LA PECHE et ALERTER SUR LA PRESERVATION DES MILIEUX. L'ARPARA a notamment :

• Finalisé l'élaboration des Listes Rouges Régionales des poissons et écrevisses, ainsi que la mise à jour des listes d'espèces déterminantes pour les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Après concertation et consultation des fédérations et associations de protection des migrateurs, le tout validé par un comité scientifique intégrant les partenaires scientifiques (Universitaires, MNHN, OFB), un classement des espèces a été proposé au comité français de l'UICN. Décembre 2022 devrait voir le projet adopté par le comité scientifique régional du patrimoine naturel. Cette liste propose donc un classement régional des espèces, selon leur état de conservation au regard des menaces, et notamment face au changement climatique.

• Relayé et informé les élus et partenaires sur la révélation d'une pollution d'ampleur aux composés dits perfluorés, sur le Rhône en aval de Lyon.

Ce nouveau chapitre de contamination industrielle n'est pas sans rappeler l'épisode des PCB. Suite à une campagne d'échantillonnage de poissons, les premières analyses révèlent des teneurs conséquentes en polluants qui ont conduit la FDAAPPMA 69 à déconseiller la consommation du poisson sur cette zone. Il s'agit désormais de connaître l'étendue de la pollution, au-delà des frontières du département du Rhône.

• Contribué aux consultations publiques sur les projets d'arrêtés concernant la gestion du Grand Cormoran, des Espèces Exotiques Envahissantes, et des Zones Natura 2000.

Suite à la publication le 19/09/2022 de l'arrêté triennal, fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans; depuis le 1er octobre, il n'est plus délivré de quota de tir sur les eaux libres. Cette décision a provoqué une réaction de l'ensemble du réseau pêche, avec au 1er rang la FNPF qui annonce des mesures fortes de rétorsion (séquestration de la RMA 2022). En ce qui concerne les zones Natura 2000, le projet de décret prévoyait d'ajouter une rubrique « alevinages » à la liste des activités potentiellement soumises à étude d'incidence.

• Mobilisé l'ensemble du réseau associatif et alerté les institutionnels sur les dérives répétées des postures antispécistes.

Après des tentatives répétées depuis 2019 d'interdire la pratique de la pêche au vif, reprises encore aujourd'hui sur le territoire national, c'est au tour de l'empoissonnement à vocation halieutique d'être montré du doigt au printemps 2022. Nous rappelons donc que le déversement des poissons issus de l'élevage, dans un but de les pêcher (voire de les consommer) se fait le cas échéant sous couvert du Plan de Gestion Pisicole (PDPG) et permet de maintenir une activité de pêche dans des secteurs généralement perturbés, c'est-à-dire des milieux pour lesquels le cycle biologique des populations sauvages est altéré ou interrompu.

• Sollicité et relayé un avis défavorable au projet de nouvel aménagement hydro-électrique sur le Haut-Rhône, en amont de la confluence avec l'Ain.

Dans la suite de la prolongation de la concession du Rhône à CNR, la compagnie a mandaté un cabinet d'études chargé de recenser les avis sur le projet de création de nouvel aménagement au niveau de Saint-Romain de Jalionas (Dpt 01). L'ARPARA a été sollicitée en septembre pour aborder le projet dont les propriétés sont malheureusement peu connues car encore confidentielles. Néanmoins, au regard des enjeux de continuité et de préservation des espèces d'eaux vives, et au motif de la non dégradation des eaux, un avis défavorable a été émis en première instance.

Développement de la pêche de loisir



I'ARPARA, En 2022, poursuivi le. a développement de l'identité « Pêche Auvergne-Rhône-Alpes» valorisant ainsi toutes les pratiques, les lieux et environnements de pêche de du territoire régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Une charte graphique qui vise à donner de la visibilité au loisir sur l'ensemble des 12 départements du territoire régional.

En 2022, le dispositif de diffusion du film **Destinations** pêches en Auvergne-Rhône-Alpes, sur les réseaux sociaux et dans les médias est venu renforcer le dispositif de visibilité de la pêche de loisir auprès du grand public. Une activité de pleine nature mise en lumière au coeur d'un territoire d'une richesse reconnue pour sa diversité dont la valorisation se poursuit en 2023.

L'ARPARA poursuit également son dispositif de campagne de communication promotionnelle plus spécifiquement sur les réseaux sociaux, vecteurs de communication inter-générationnels et dans la presse. Côté événementiel, si l'année 2022 a encore vu l'annulation du Carrefour National Pêche & Loisirs à Clermont-Ferrand en janvier (cause Covid-19), l'ARPARA a relancé sa présence auprès du grand public en 2022. Des rencontres réussies qui seront reconduites en 2023 à l'occasion du salon du Tourisme - Mahana Lyon en mars 2023 et le salon Horizon Seniors à Lyon en novembre 2023.

Le livret « (Re)découvrez la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes » et sa carte « touristique » sont réédités et diffusés auprès des acteurs du tourisme et de la pêche. Ce guide des plus belles destinations pêche, référence notamment les parcours pêche labellisés, les hébergements pêche accueillant les pêcheurs et les Ateliers Pêche Nature (APN) sur l'ensemble des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une carte interactive vient désormais compléter cette visibilité, reprenant l'ensemble des données du livret pour une accessibilié de l'information via les supports digitaux.

En 2022 et 2023 l'ARPARA, aux côtés des 12 fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques, maintient sa mobilisation pour le développement de la pêche de loisir avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes





240 000 pêcheurs en 2021

1.5 millions en France

1 Association Régionale





Près de 400 A.A.P.P.M.A

(Associations locales Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

2 Associations de protection des poissons migrateurs

MRM et LOGRAMI



- + de 49 000 kilomètres de cours d'eau
- + de 600 plans d'eau, lacs de plaine et de montagne, retenues, étangs...



+ de 200 hébergements pêche qualifiés



+ de 40 parcours de pêche labellisés famille, découverte ou passion



Environ 300 millions d'euros d'impact économique par an (1)

2 milliards d'euros en France (2)

- (1) Enquête socio-économique sur le poids économique de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA, 2017)
- (2) Etude BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir en France (2012)

ENTRETIEN

Mobilisation avant tout et cap sur l'avenir.

Alain LAGARDE, président de l'ARPARA



Nous ne pouvons pas parler de 2022 sans faire un point sur la sécheresse, particulièrement longue, qui s'est installée dès le printemps ?

L'année a été effectivement particulièrement impactante pour les milieux aquatiques et les espèces piscicoles jusqu'à cet automne. Une situation de sécheresse qui s'est installée sur la région où seuls quelques rares départements ont été épargnés. Le choc des photos du fleuve Loire assec par endroit, des rivières silencieuses ou affichant des températures trop élévées pour la survie des espèces, des plans d'eau où le manque d'oxygène a entraîné des mortalités brutales des poissons ont été au coeur de nos actions.

A cela, s'est ajouté une hyper-sollicitation des cours d'eau avec les prélèvements habituels et exceptionnels (dérogations) d'eau pour l'industrie et l'agriculture et les continuelles pollutions, pour lesquels le réseau lutte toute l'année.

Chacun des acteurs doit prendre conscience de la nécessité de penser la gestion de la ressource en eau différemment. Le maintien des cours d'eau, de sa biodiversité ne doit pas être le seul combat des pêcheurs et de nos structures mais bien celui de tous, pour mieux accompagner les années à venir.

La mobilisation du réseau de la pêche régionale ne s'arrête pas au développement de la pêche de loisir. Les actions d'intérêt générale ont encore fortement mobilisé les salariés et bénévoles.

En effet, le contexte énergétique actuel nous interroge d'autant plus que les gros projets

hydroélectriques sont présentés comme des solutions vertes! Nous participons aux consultations et apportons des avis via nos professionnels en hydrobiologie sur l'impact de tels projets provoquant une discontinuité écologique. Et si la suppression des ouvrages reste la seule solution au bon fonctionnement naturel des cours d'eau, l'exemple du nouveau barrage EDF de Poutès en Haute-Loire démontre la capacité d'envisager des compromis. La campagne de sensibilisation Sauvons Nos Rivières illustre parfaitement les responsabilités humaines de ces ouvrages sur les milieux et les espèces.

Les missions des SAAPL sur la préservation et la protection des milieux aquatiques restent donc une priorité ?

C'est au coeur de nos actions même si certaines idéologies anti-spécistes s'acharnent à faire croire le contraire! Les pêcheurs restent optimistes, actifs et présents au bord des cours d'eau. Plus que jamais ils sont des sentinelles, des lanceurs d'alertes indispensables maillons du réseau. Nos missions sont construites par les AAPPMA et les fédérations aux côtés de la FNPF, des acteurs institutionnels et en particulier la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Région poursuivra son soutien et son engagement auprès du réseau de la pêche régionale avec la prochaine signature du partenariat "Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025".

Nous restons mobilisés aux côtés de nos adhérentspêcheurs, passionnés par l'environnement aquatique de notre belle région. ■

DOSSIER

Pollutions des eaux du Rhône aux perfluorés : milieux aquatiques en danger !

À la suite de la diffusion d'un reportage d'Envoyé Spécial le 12 mai 2022 sur une pollution aux composés fluorés (PFAS) sur le fleuve Rhône, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Rhône et de la Métropôle de Lyon, en appui de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), a proposé et conduit une campagne d'investigation sur l'impact de la pollution sur les poissons. Les premiers résultats des analyses confirment la nature et l'ampleur du problème environnemental et sanitaire qui pourrait impacter le fleuve Rhône bien au-delà du seul département du Rhône!

Tout commence au printemps 2022. L'entreprise Arkema, groupe industriel de la chimie et du plastique, est directement ciblée par l'enquête menée par les journalistes de France 2. Ils évoquent la présence de taux anormalement élevés de perfluorés dans les environs de la Vallée de la chimie lyonnaise (secteur Pierre Benite). Une contamination manifeste de l'écosystème aquatique et terrestre est avancée et démontrée par des chercheurs cités dans le reportage.

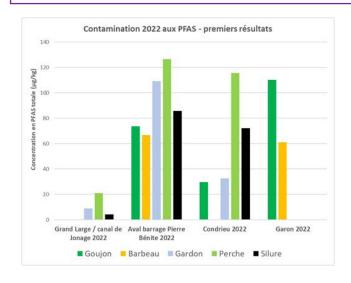
Une alerte est immédiatement posée par la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Rhône et de la Métropôle de Lyon (FDAAPPMA 69), directement concernée. L'ARPARA informe alors et mobilise les acteurs institutionnels régionaux sur la situation. La fédération recommande dès les premières révélations de France 2 de "ne pas consommer de poissons issus des zones contaminées des secteurs du Rhône en aval du barrage de Pierre Bénite et du Garon en aval de Brignais".

La Fédération demande immédiatement aux services de l'État de procéder à des analyses de composés fluorés sur les poissons dans les cours d'eau impactés par la pollution. La Fédération participe alors à la construction du protocole d'échantillonnage : les espèces retenues pour les analyses sont connues pour leur potentiel à accumuler les PFAS (barbeau, goujon...), et certaines font bien partie des poissons consommés par les pêcheurs (ex : perche, gardon...), avec différentes classes d'âge étudiées.

En octobre 2022, les premiers résultats partiels sont publiés (toutes les espèces n'ayant pu être capturées sur toutes les stations en juillet 2022) par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Plusieurs points importants sont à observer à la lecture des 1^{ers} résultats :

- Les concentrations en polluants en aval du barrage de Pierre Bénite sont très élevées, de 4 à 20 fois supérieures à celles de notre secteur témoin (Grand Large);
- Toutes les espèces sont contaminées, la perche semble être la plus accumulatrice de PFAS, suivie par le silure et le gardon ;
- La contamination s'étend à plus de 25 km en aval : les teneurs à Condrieu sont du même ordre qu'à Pierre Bénite pour le silure et la perche.



Les autres spécificités observées :

• Contrairement aux PCBs (polychlorobiphényles), les PFAS (composés fluorés) sont parfois plus concentrés dans les jeunes poissons que dans les plus âgés. Ces derniers semblent parvenir à métaboliser et éliminer une partie de leur charge polluante. C'est le cas des gardons, des barbeaux dans ces premières

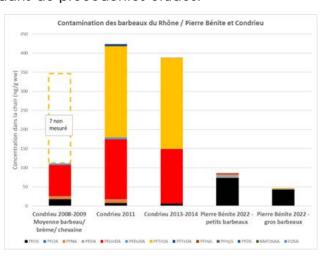


analyses, mais pas de la perche. Cela dépend aussi du type de composé, comme cela a été démontré dans d'autres études.

• Le cas du Garon interpelle : l'origine de la contamination, très similaire à celle du fleuve Rhône, reste à définir, avec plusieurs hypothèses possibles. Le bassin versant est en effet arrosé d'eau du Rhône via les réseaux d'irrigation agricole et l'eau potable ellemême chargée en PFAS peu éliminés dans les stations d'épuration, fait également partie des pistes possibles. Les retombées atmosphériques issues des usines de Pierre Bénite, d'après l'orientation des vents dominants, semble moins probable.

→ Quelle évolution de la contamination ?

Un travail de recherche bibliographique de la fédération départementale a également comparé ces résultats aux données recueillies dans de précédentes études.



Graphique sur l'évolution des teneurs en PFAS dans les poissons à Condrieu et Pierre Bénite

(sources utilisées et autres sources : Babut et al, 2011 ; Miège et al, 2012 ; Babut et al, 2017 ; Simmonet-Laprade et al, 2017 ; base de données micopolluants du programme PCB)

La comparaison avec les anciennes valeurs de concentration des composés fluorés (PFAS) et autres composés chimiques se poursuit pour en savoir plus sur cette évolution dans le temps. Les premiers éléments permettent d'entrevoir plusieurs aspects différenciant selon les sites géographiques.

Ce phénomène d'évolution s'observe sur toutes les espèces étudiées : gardon, goujon, barbeau... et prend en compte le site témoin du Grand Large, le fleuve Rhône à Pierre Bénite et s'étend jusque sur le Garon.

→ Les prochaines étapes ?

Au moment de la rédaction de cet article, en novembre 2022, des analyses complémentaires vont se poursuivre sur les espèces de poissons pour affiner la connaissance de cette pollution. Le sandre, l'ablette, le brochet vont notamment compléter le jeu de données incomplètes à ce jour. De son côté l'Union de Bassin Rhône Méditerranée Corse réfléchit à la démarche d'analyse au-delà du seul département Rhône, sur l'ensemble du bassin en 2023.

Dans l'attente des résultats définitifs et d'un cadre réglementaire d'interprétation, et compte-tenu des premières analyses, la recommandation prise dès le mois de mai 2022 par la FDAAPPMA 69 de non consommation des poissons du Garon et du fleuve Rhône en aval du barrage de Pierre Bénite est maintenue, toutes espèces confondues.

Un texte paru au JO de l'Union européenne le 24 août dernier invite les états membres à surveiller ces substances dans les denrées alimentaires, notamment dans les poissons. Un projet de règlement, qui doit être adopté en janvier 2023, vise à établir des teneurs maximales admissibles en PFAS.

Les industries Arkéma et Daikin mises en cause dans cette pollution, à la fois historique et d'actualité, sont désormais sous surveillance étroite. La réduction progressive voire l'arrêt de leurs rejets est programmée d'ici fin 2024.

Enfin, les recours judiciaires des structures associatives de la pêche vont désormais être étudiés plus précisément face au préjudice environnemental et halieutique de grande ampleur de cette affaire.

L'ensemble des résultats sont consultables sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/presence-de-substances-perfluorees-au-sud-de-lyon-a21871.html

FOCUS SUR

Sauvons Nos Rivières : migrateurs en danger ! un 2^è volet de campagne plus que jamais d'actualité.

Un jour peut-être, il faudra beaucoup d'imagination pour voir des poissons migrateurs dans nos rivières. Cette accroche alarmiste de ce 2^d volet d'une campagne de communication nationale, lancée le 12 mai 2022 par la FNPF, évoque une situation des populations des poissons migrateurs en danger. En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA relève une situation préoccupante des espèces vivant entre milieu marin et eau douce encore présentes sur le territoire des bassins Loire et Rhône.

93% de baisse des populations de poissons migrateurs entre 1970 et 2016 à l'échelle européenne.

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2022, l'état des grands migrateurs tels que le saumon sauvage, la lamproie fluviatile et marine, la grande alose, l'alose feinte, l'anguille, la truite de mer ou l'esturgeon est désormais classifié «mauvais», «espèce disparue» ou «espèce absente». Ces résultats basés sur des années d'observations de terrain et de résultats des comptages, indiquent

l'urgence à prendre en compte aussi les facteurs humains aggravants.

Un jour peut-être, il faudra beaucoup d'imagination pour voir des poissons migrateurs dans nos rivières.

La campagne est relayée en vidéos thématiques, balades pédagogiques, publications sur les réseaux sociaux, via un manifeste ou des visuels. Un dispositif complet de mobilisation qui alerte sur la situation et signale l'urgence à agir sur l'impact négatif voire destructeur des activités humaines sur les milieux aquatiques, la qualité de l'eau, la dégradation des habitats des espèces et des conditions de leur reproduction.

8 espèces sur 9 de poissons migrateurs présents dans l'hexagone, ont un statut défavorable de conservation suivant la classification de l'UICN.

Une situation pas irréversible mais qui nécessite de remettre en question urgemment nos pratiques tels que les prélèvements (d'eau, de poissons, de substrat...), les rejets (thermiques, polluants...) ou encore les ouvrages (obstacles à la continuité, retenues de substitution, turbines hydroélectriques...) directement mis en cause dans cette campagne. Une campagne pour

lancer un appel à la mobilisation de chacun et de l'état en premier lieu.

www.sauvonsnosrivieres.fr

Résultats
Listes ronges
régionales
Poissons & écrevisses

Le pronte de documpage evec:

LE BOURDA FRANCIER DE

LA RÉGIO
Auverge miche Alpes

LE BOURTA TECHNOLE DE

LE BOURTA TECHNOLE

Publication des Listes Rouges Régionales "poissons & écrevisses " : résultats disponibles en 2023.

Ces Listes rouges "poissons et écrevisses" dressent le bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces présentes sur les milieux aquatiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un bilan réalisé espèces par espèces, avec un état des lieux précis, élaboré par l'ARPARA avec les 12 fédérations départementales aux côtés de ses partenaires. Un projet portant un enjeu fort de sensibilisation du grand public, des élus et de l'ensemble des acteurs des territoires, sur la richesse piscicole et astacicole de la région ainsi qu'aux menaces auxquelles ce patrimoine est aujourd'hui soumis.

Le projet piloté par l'ARPARA, financé par la Région Auvergne-Rhone-Alpes et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, vise dans un second temps à identifier les priorités de conservation et à fournir les éléments nécessaires pour orienter les politiques publiques et les stratégies d'action. Ces listes permettront également d'inciter tous les acteurs de la région mais aussi des régions voisines à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

INTERVIEW "DUO"

Bénévoles pour la pêche : deux histoires d'engagement



président de la Fédération départementale de la Loire, trésorier à l'ARPARA et administrateur à la FNPF

Quand a commencé votre engagement de bénévole dans le réseau associatif de la pêche ?

Il y a 35 ans et c'est une histoire d'enchaînement d'opportunités. J'étais déjà CPE dans l'éducation nationale et nous avons eu l'idée, avec quelques élèves, un professeur de technologie et un bénévole, de créer un club de pêche mouche. L'AAPPMA locale, séduite, m'a proposé d'intégrer l'association. J'ai ensuite rencontré l'ancien président de la fédération Jacques Dumas. Il m'a proposé d'entrer à la fédération. Je lui ai succédé en 2022, devenu jeune retraité et je découvre depuis le mois de juin le fonctionnement du conseil d'administration à la FNPF.

Quelles ont été les motivations de votre engagement, au départ et aujourd'hui?

Ma perception du réseau était celle d'un univers fermé et ma vision est aujourd'hui tout autre. Mon envie, dans mon métier comme dans le bénévolat, a toujours été nourrie par le besoin de transmettre de la connaissance et de s'ouvrir aux autres.

Comment ce besoin d'ouverture a t'il construit le projet que vous défendez au niveau local, départemental, régional et national au sein du réseau?

Par l'intégration d'une certaine diversité de profils et d'idées portées par les bénévoles. En effet, audelà de la professionnalisation de notre équipe salariée, la fédération souhaite travailler avec des bénévoles venant de tous horizons. Connaissances spécifiques auprès des acteurs institutionnels, savoir-être, savoir-faire des pratiques de pêche... cette complémentarité nous amène à voir plus loin!

Quelles évolutions voyez-vous au travers de vos 30 années de bénévolat et quels seront les grands axes de votre projet à la fédération ?

Le réseau de la pêche est devenu plus présent, visible dans les univers politiques et également celui des lobbyistes très prégnents actuellement. Nous devons poursuivre cette évolution et toujours afficher notre ouverture. Le développement des missions de la pêche auprès des jeunes et du grand public sont des projets qui me tiennent à coeur. Ce sont les générations à venir qui dessineront la pêche de demain.

Frédéric CLAVEL - 35 ans

administrateur à l'AAPPMA de Saugues & à la Fédération départementale de la Haute-Loire

Pêcheur, vous avez été élu en 2022, à la gouvernance d'une fédération départementale. Qu'est-ce qui vous a amené à l'engagement et dans le réseau de la pêche en particulier ?

Je suis cadre commercial en entreprise. A la pêche? "Je me débrouille". Je vis à Saugues depuis tout petit et j'ai toujours fréquenté les rivières de la Haute-Loire. Mouche, carnassier..., j'aime découvrir différentes techniques de pêche en "no kill".

Je suis investi dans le bénévolat depuis longtemps, en club sportif notamment. L'engagement associatif n'est donc pas une découverte. Le jour où j'ai envisagé de donner un peu de mon temps, la pêche était une évidence.

Quelles sont vos ambitions pour le réseau de la pêche?

J'apprécie le contact et l'échange même sur les sujets qui divisent. A la fédération, je sens que chacun est à l'écoute. C'est d'ailleurs le critère indispensable pour bouger les lignes et créer des liens plus efficaces entre les membres et structures du réseau. Il faut communiquer davantage entre nous pour construire! J'apprécie d'être au courant de ce qui se passe, des décisions qui sont prises, des réflexions en cours pour les pêcheurs. J'ai d'ailleurs intégré la commission communication à la fédération. Moi-même pêcheur, je connais les insuffisances d'information par exemple sur la redistribution de l'argent des cartes de pêche. Apporter une ouverture et amener les pêcheurs à être plus curieux sur ce qui anime le réseau de la pêche, seraient une grande satisfaction.

Comment voyez-vous la pêche de demain?

Les dernières élections en 2022 ont fait entrer de nouveaux bénévoles, plus jeunes, avec des envies. A l'AAPPMA de Saugues, la composition est équilibrée entre les générations de bénévoles et cela fonctionne bien. Mon humble projet, en devenant bénévole est de contribuer à moderniser et dynamiser le réseau. Je suis le plus jeune du conseil d'administration, c'est plaisant et la communication se passe bien. L'exercice est d'argumenter, débattre et convaincre autour de nouveaux projets et de nouvelles idées.

ACTIONS DU RÉSEAU

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ain



2022, l'été de tous les sauvetages!



Vous ne l'aurez pas raté, l'année 2022 aura été marquée par une sécheresse historique dans le département de l'Ain comme dans le reste du territoire. Les poissons peuplant nos rivières, notamment les espèces patrimoniales de salmonidés à l'instar de l'emblématique truite fario, en ont pâti. Le réchauffement climatique impacte déjà fortement les rivières, venant en synergie avec d'autres menaces déjà omniprésentes comme la construction d'ouvrages sur les cours d'eau entraînant une discontinuité écologique, les pollutions diverses, l'introduction d'oiseaux piscivores invasifs, etc. Cela s'est notamment traduit cet été par des rivières à sec sur plusieurs dizaines de kilomètres.

A conditions exceptionnelles, mesures exceptionnelles, le conseil d'administration de la Fédération Départemenatale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Ain s'est prononcé en faveur d'une ambitieuse opération de sauvetage.

Ce n'est donc pas moins de 36 pêches de sauvetages sur une vingtaine de kilomètres de rivières qui ont été réalisées cet été avec comme résultat plus de 25 000 poissons sauvés.

Les poissons capturés sont réintroduits dans des portions de rivières présentant encore des conditions de vie acceptables et permettront aux futures générations de repeupler les rivières malmenées.

Ces pêches ne restent qu'une solution à court terme permettant de limiter les pertes et alors que sur le long terme, les équipes de la FDAPPMA 01 travaillent à l'amélioration des conditions de vie de nos poissons et de nos rivières.

L'engagement et la mobilisation des AAPPMA du territoire de l'Ain ont été exemplaires. Nous saluons tous les pêcheurs engagés dans la protection des milieux aquatiques dont la simple présence au bord des rivières permet au réseau de la pêche de faire remonter les précieuses informations pour une gestion concertée et durable des milieux aquatiques.

Lorsque les rivières sèchent et que les poissons meurent, les pêcheurs, véritables sentinelles des rivières, n'hésitent pas à « mouiller le maillot » pour sauver les milieux naturels auxquels ils tiennent tant.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Allier



La restauration écologique du ruisseau du Jacquelin

Le Jacquelin est un petit ruisseau classé en 2ème catégorie possède qui potentiel piscicole intéressant pour un cours d'eau de plaine, avec notamment présence d'une petite population naturelle de truite fario.

La commune de Seuillet avait sollicité la Fédération de l'Allier (FDAPPMA03) pour initier une démarche de restauration et de valorisation du cours d'eau. Cette demande a conduit à un diagnostic complet en 2016. La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté a inscrit au programme d'actions du Contrat Territorial des Affluents de l'Allier une opération de restauration hydro-écologique du Jacquelin sous la maîtrise d'ouvrage de la FDAPPMA 03.

Les différents diagnostics ont permis de mettre en évidence plusieurs dysfonctionnements liés à : une altération de la morphologie du cours d'eau, une faible diversité des habitats aquatiques, des obstacles pour la circulation piscicole et une ripisylve souffrant

d'un manque d'entretien.

Le projet a essentiellement consisté à aménager des structures destinées à diversifier les écoulements et les habitats piscicoles. Ainsi, 50 épis déflecteurs de différents types (fascines de branches mortes, pieux jointifs et troncs) ainsi que 20 souches d'arbres ont été implantés dans le lit du ruisseau. Une recharge sédimentaire en matériau graveleux a été également réalisée pour diversifier les substrats et créer des frayères potentielles à truite fario.

Enfin la continuité écologique a été rétablie par : la réfection d'un passage à gué, le fractionnement des chutes des seuils racinaires à l'aide de pré-barrages en blocs et l'enlèvement des embâcles problématiques.

Une restauration de la ripisylve a aussi été opérée, avec l'abattage d'arbres déperissants, accompagné de la plantation d'une centaine de jeunes arbres.



Photos du chantier du ruisseau du Jacquelin © FDAAPPMA 0

FEDE FISHING WEEK



La Fédération de Pêche de l'Allier a organisé du 22 au 26 août 2022 un concept nouveau et innovant intitulé « FEDE FISHING WEEK » : des journées de guidage et d'animations pour découvrir où se perfectionner à 5 techniques de pêche différentes, sur des sites de pêche du département. Pêche au feeder, pêche à la mouche avec une championne de France dans les gorges de la Sioule, pêche en famille des écrevisses, pêche en carpodrome ou pêche en float-tube, il y en a eu pour tous les niveaux de pratique durant cette semaine spéciale.

Ces animations étaient encadrées par des professionnels, moniteurs guides de pêche, titulaires du BPJEPS « Pêche de loisir ». Matériel et droit de pêche étaient fournis par la Fédération. Cette semaine a connu un

vif succès. La quasi-totalité des animations proposées ont fait le plein avec des pêcheurs confirmés pour le guidage technique ou des familles pour les animations plus ludiques de pêche aux écrevisses à la balance.

La Fédération de Pêche de l'Allier donne rendez-vous aux pêcheurs pour la 2ème édition du 21 au 25 août 2023. ■

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ardèche



Les Ateliers Pêche Nature ardéchois révèlent des champions!

Emile Jacquet et Manu Ardeeff ont découvert la passion de la pêche à la mouche lors des Ateliers Pêche Nature initiés par la fédération de pêche d'Ardèche. Licenciés au Groupement des Pêcheurs Sportifs de l'Ardèche, ces pêcheurs aguérris ont réussi, en juillet 2022, à accrocher plusieurs podiums, issant l'équipe de France sur la 3è marche lors des championnats du monde jeunes de pêche à la mouche en Italie.

Emile Jacquet et Manu Ardeeff (photo ci-dessous) étaient présents lors des championnats du monde jeunes de pêche à la mouche les 18 au 23 juillet 2022 à Trentino, dans la région des Dolomites en Italie. Les deux jeunes passionnés sont revenus sur les terres ardéchoises avec une magnifique médaille de bronze!



Une première qualification en équipe de France pour ces petits prodiges, tous les deux initiés et formés à la pêche en Ardèche. Emile Jacquet fait ses armes dès 2014 dans les Ateliers Pêche Nature de l'AAPPMA de l'Eyrieux au Rhône quand Manu Ardeef, lui, se découvre lors des Ateliers Pêche Nature d'Aubenas-Joyeuse.

Les deux champions se sont ainsi largement distingués lors de ce grand événement sportif international en accrochant plusieurs podiums lors des cinq manches (une manche en réservoir et 4 manches en rivière) de trois heures de pêche, qu'ils ont disputés. Grâce à leurs réussites, ils hissent l'équipe de France sur la troisième marche du podium des championnats du monde espoirs de pêche à la mouche. Leur performance remarquée s'affiche face à plus d'une dizaine de pays (Espagne,

Afrique du Sud, USA, Slovénie, Irelande, Slovaquie, Pologne...) et 54 compétiteurs réunis pour l'occasion. Un succès sportif, plein d'espoir pour tous les jeunes formés dans les Ateliers Pêche Nature du département ardéchois et une reconnaissance pour les formateurs mobilisés dans les AAPPMA du territoire. ■

Chiffres clés en 2022

+100 Licenciés à la Pêche à la mouche en Ardèche (affiliés à la Fédération Française

de Pêche Sportive)

Jeunes inscrits aux Ateliers Pêche Nature (APN) de l'Ardèche



Missions & valeurs portées par les Ateliers Pêche Nature en Ardèche

- LE RESPECT DU POISSON, dont la pêche est effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée ;
- LA CONSCIENCE DU CARACTÈRE FRAGILE ET IRREMPLAÇABLE DES MILIEUX AQUATIQUES, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme ;
- LE RESPECT DE SOI-MÊME ET D'AUTRUI, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement ;
- LA CONNAISSANCE DU RÔLE DES STRUCTURES ASSOCIATIVES et des missions d'intérêt général que la loi leur confie. 🔳

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Cantal



Le loisir pêche poursuit son développement, toujours dans le respect des milieux et des espèces

Dans le département du Cantal, la pêche de loisir est une activité incontournable pour le développement du tourisme durable sur le territoire. En 2022, 4 sites phares pour la pêche, ainsi que des offices de tourisme, ont bénéficié d'un investissement d'un montant total de 106 000 euros de la part de partenaires historiques de la Fédération. Objectifs ? Promouvoir l'accès à une activité de pleine nature et pérenniser des investissements respectueux des milieux aquatiques et des espèces. Une reconnaissance pour la fédération de pêche du Cantal, engagée au quotidien dans des actions pour la préservation et la protection des milieux aquatiques et piscicoles du département.

Dans le cadre de l'appel à projets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques du Cantal bénéficie de nouveaux équipements et aménagements dédiés à la pêche de loisir en 2022. Ces investissements ont été possibles moyennant un objectif commun : le respect de l'environnement et des espèces.

© FDAAPPMA 15

Rampe d'accès, ponton d'amarrage, équipements de navigation - Lac de Lanau La nécessité individuelle et collective d'adopter des comportements plus éco responsables s'impose aussi au loisir pêche. L'acquisition et la mise à disposition de ces équipements plus respectueux des milieux et des espèces est en phase avec cette démarche environnementale.

L'inauguration des équipements s'est dé-

roulée le 19 juillet 2022, au camping Paradis à la Gineste sur le lac d'Enchanet, en présence de Philippe MEUNIER Vice-Président à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et délégué à la pêche, Bruno FAURE Président du Conseil Départemental du Cantal et Conseiller R é g i o n a l , M i c h e l CABANNES Maire de la Commune d'Arnac, Marc GEORGER Président de la Fédération de Pêche du Cantal et David THOMAS-ARCHAMBEAU Déléqué



ARCHAMBEAU Délégué Inauguration équipements au lac d'Enchanet

Territorial Dordogne EDF HYDRO Dordogne.

Répartis sur 4 sites phares pour la pratique de la pêche de loisir du département ainsi que des offices de tourisme, des équipements matériels sont désormais proposés à la location au grand public via des prestataires de services.

- •10 embarcations avec moteurs électriques & équipements de sécurité •18 canoés pêche
- •20 float tubes 10 kits de matériels de pêche (truite/carnassier/écrevisse).



Les sites aménagés et équipés en 2022 dans le département du Cantal



- 1. Le lac d'Enchanet
- 2. Le lac de Lanau
- 3. Le lac de Saint Etienne Cantalès
- 4. Les lacs de l'Artense (Lastioulles, La Crégut, Le Tact,
- Le Tauron, l'étang de La Crégut)
- 5. Office de tourisme Sumène Artense
- 6. Office de tourisme Hautes Terres

Ces équipements ont été financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, EDF, le Syndicat Mixte Garabit Grandval et la Fédération de Pêche du Cantal.







Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme



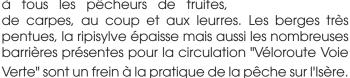
Des postes de pêche sur la rivière Isère

La mise en place du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche pour développer le loisir pêche dans le département de la Drôme, a permis à la fédération d'identifier la rivière Isère comme un enjeu majeur du territoire Drômois.

L'Isère, une rivière complétement INACCESSIBLE DU BORD

La rivière Isère bénéficie d'un peuplement piscicole à la fois salmonicole, avec de grosses truites fario pouvant atteindre plus de 70 cm, et aussi cyprinicole, avec des carpes passant parfois la barre des 20 kg. Il était donc primordial de rendre la rivière Isère accessible à tous les pêcheurs de truites,

de carpes, au coup et aux leurres. Les berges très pentues, la ripisylve épaisse mais aussi les nombreuses barrières présentes pour la circulation "Véloroute Voie



DES PARTENAIRES PUIS DES TRAVAUX





pêche. Les échanges des élus de la Fédération avec les différents partenaires, Électricité de France, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération Nationale de Pêche France, ont abouti à la première création de postes de pêche au bord de la rivière Isère!

LA PERSÉVÉRANCE PAYE

Aujourd'hui, deux secteurs de pêche plutôt orientés feeder/ carpe, pêche au coup et truite aux leurres sont désormais finalisés et les premières observations sont constatées. La pêche n'est pas simple, les poissons semblent être de passage en fonction des conditions météo et hydrologiques. Certains pêcheurs plus persévérants tirent leur épingle du jeu et les résultats

sont encourageants pour la suite! Truites fario, carpes, goujons, ides mélanote, gardons, brêmes, barbeaux et perches communes se sont déjà laissés capturer sur ces deux premiers secteurs. Ces résultats sont rendus possibles grâce aux retours des pêcheurs drômois.

D'AUTRES SECTEURS EN PERSPECTIVES

A l'heure actuelle, la Fédération de pêche de la Drôme envisage la création de postes de pêche et de pontons sur d'autres secteurs afin de diversifier les techniques... Rendez-vous en 2023 pour en découvrir un peu plus!

Pour plus de renseignements sur la création des postes de pêche ou sur les stages, vous pouvez contacter Florian THEZIER par mail à l'adresse suivante : fede.florian2@orange.fr



Zoom sur... les stages de pêche des vacances d'été!

C'est une trentaine de jeunes qui, grâce aux stages de pêche proposés par notre Fédération, ont pu découvrir la pêche de la carpe au feeder et des poissons carnassiers en float-tube!

Du soleil, des touches (manquées pour certains...) des poissons et des sourires qui en disent long...

Bravo les jeunes et à bientôt au bord de l'eau!

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère



Préserver l'écrevisse à pattes blanches en Isère

Parmi les nombreux habitants des ruisseaux, il en est un qui, malgré sa discrétion, suscite beaucoup d'intérêt : l'écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes), espèce autochtone la plus répandue en France et en Europe. Elle affectionne les ruisseaux et petites rivières fraîches. Autrefois assez abondante, ses populations régressent sur la totalité de son aire de répartition, face à de nombreux phénomènes, comme l'urbanisation, la dégradation de la qualité des eaux ou l'extension d'espèces d'écrevisses exotiques.

Elle est un véritable « thermomètre » du bon fonctionnement des ruisseaux. Sa disparition est un signal d'alarme sur la qualité du milieu aquatique. La baisse des populations à travers la France reflète la dégradation globale des écosystèmes. De ce

fait, les linéaires de cours d'eau où l'écrevisse à pattes blanches est présente, sont protégées par le code de l'environnement.

Dans le cadre de sa Stratégie Biodiversité, Grenoble-Alpes Métropole (GAM) anime un "Contrat vert & bleu" d'une durée de 5 ans, avec de nombreux partenaires. Une convention entre la Métropole et la Fédération de Pêche est à l'étude, afin de mettre en place de nouvelles actions. Dans ce contexte, un bilan des populations d'écrevisses à pattes blanches a donc été réalisé par la Fédération de Pêche, qui tient depuis 2010 un Atlas Astacicole consignant les populations connues d'écrevisses à pattes blanches. Ainsi, sur la Métropole, 83 stations (site de présence connue et secteurs considérés favorables) ont été prospectées de nuit par la FDPPMA38, afin de vérifier la présence d'écrevisses et, de placer les limites de ces populations. En complément une campagne de prélèvements d'eau a été effectuée sur 18 stations, avec pour but de détecter la présence de l'espèce à travers les traces d'ADN qu'elle laisse dans l'eau : on parle alors « d'ADN environnemental » (ADNe).

« Participer à cette étude a permis de mieux connaître l'espèce. Connaissant les menaces pour sa survie, observer une nouvelle population sur le territoire a été une formidable découverte, preuve d'un important potentiel écologique des cours d'eau. »

Enora-Hawa Bocoum, technicienne à la FDPPMA de l'Isère.

Deux populations d'écrevisses à pattes blanches ont ainsi été « contactées » visuellement, dont une précédemment inconnue. Ces deux populations semblaient dynamiques, avec la présence de nombreux juvéniles, et leur habitat était préservé. Cependant, elles sont géographiquement très proches de populations d'écrevisses exotiques, ce qui menace leur survie à moyen terme. La méthode d'ADNe a quant à elle, révélé l'existence de trois autres populations, restées invisibles lors des prospections visuelles, confirmant l'intérêt de cette méthode dans ce genre d'opération.



Les services de la Métropole et la Fédération de pêche réfléchissent actuellement aux moyens à mettre en œuvre pour sauvegarder les populations connues, et de nouvelles prospections auront lieu pour trouver les populations révélées par l'ADNe.

« La préservation de la biodiversité des cours d'eau du territoire de la Métropole est l'une des priorités de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations". Cet inventaire démontre l'intérêt de poursuivre les actions de restauration des cours d'eau et des zones humides du territoire. Il en va de la bonne santé de nos écosystèmes vitaux ».

Anne-Sophie OLMOS, Vice-Présidente Grand Cycle de l'eau Grenoble Alpes Métropole.

Ces moyens visent bien sûr à préserver directement ces populations d'écrevisses, mais aussi à préserver globalement la santé de nos cours d'eau, essentielle pour notre propre santé. ■

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Loire



Agir pour la préservation des écrevisses à pieds blancs, un enjeu fort sur le ruisseau du Sagnat

L'écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pal-

lipes, L.) est une espèce patrimoniale fortement polluo-sen-Elle sible. est un excellent bio-indicateur de la qualité des eaux. Elle est menacée et en forte régression sur le territoire français comme

dans la Loire. Il est donc primordial de protéger les populations existantes afin d'assurer le maintien de l'espèce. C'est dans cet objectif que le ruisseau du Sagnat a fait l'objet de travaux et aménagements spécifiques en 2022.

FDAAPPMA 42

Le ruisseau du Sagnat, affluent du Lignon du Forez et situé sur une tête de bassin (zone amont du cours d'eau), est localisé sur la commune de Chalmazel-Jeansagière. Ce petit cours d'eau était soumis à un piétinement bovin impactant berges et qualité des eaux. L'accumulation des matières en suspension, le colmatage des habitats, la modification des berges dûe aux piétements et l'apport de matières fécales modifiant la composition physico-chimique de l'eau, ont entraîné une augmentation de la mortalité des populations.

L'AAPPMA et la Fédération engagent alors une démarche de négociation avec les propriétaires riverains et exploitants agricoles pour trouver des solutions. Après accord, c'est dans le cadre du Plan de Gestion de l'AAPPMA pour des travaux de préservation des ruisseaux de tête de bassin versant, que le chantier des travaux et aménagements spécifiques du ruisseau du Sagnat sont réalisés en septembre 2022 :

AMÉNAGEMENTS & TRAVAUX SPECIFIQUES

• entretien de la végétation en bordures, • enrochement d'une niche d'érosion, • pose de 1 000 mètres de clôtures (mise en défens), • création de 5 abreuvoirs et de 4 passages à gué, • réfection d'un passage par une demi-buse PEHD assurant le respect de la continuité écologique.

Préserver l'ÉCREVISSE À PIEDS BLANCS SUR LA TÊTE DE BASSIN

Il y a 25 ans, le département de la Loire comptait 130 km de cours d'eau colonisés par l'écrevisse à pieds blancs contre seulement 60 km aujourd'hui. «Les suivis, comptages et surveillances que nous menons chaque année à la fédération, nous permettent de constater que l'écrevisse à pieds blancs est une espèce en danger dans notre département.» déclare Pierre GRES, responsable technique à la Fédération de pêche de la Loire.

Les missions de préservation des milieux aquatiques et des espèces sont prégnantes dans le cadre des actions menées par la fédération. « Les têtes de bassin versant sont les milieux sur lesquels nous pouvons encore agir car encore épargnés par les pollutions». Les inventaires à venir permettront d'évaluer ce projet. D'autres chantiers similaires ont déjà fait leur preuve de l'impact positif sur les espèces. Mais, le manque d'eau pourra ajouter de vraies difficultés sur ces têtes de bassin et plus globalement impacter nos milieux aquatiques et piscicoles.



Ces travaux réalisés en août 2022 par Société de Travaux d'Environnement ont été financés par la Fédération de pêche Nationale, la Fédération de pêche de la Loire, l'AAPPMA La Truite du Haut Lignon Forézien, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de la Loire.









Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Loire



Un projet d'étude du comportement des truites pour mieux agir sur la préservation de la moule perlière

Le bief du pont de Mars, bras secondaire du Lignon du Velay, situé sur les communes du Chambon-sur-Lignon (département 43) et Mars (département 07), marque le site précis du projet d'étude du comportement des truites. Les objectifs sont, de comprendre le déplacement des truites parasitées par les larves de moules perlières entre les deux milieux aquatiques (Bief / Lignon) et de caractériser le rôle éventuel du bief du pont de Mars comme "réservoir biologique" pour cette espèce.

LA PARTICULARITÉ DU BIEF DU PONT DE MARS

Le bief abrite la plus importante population de moules perlières du bassin versant du Lignon du Velay où l'interdépendance des truites et moules perlières, est le signe d'équilibre biologique. La moule perlière porte des exigences particulières sur les populations des salmonidés. Pour le bon déroulement du cycle biologique, les larves de moules (glochidies) libérées dans l'eau lors de la reproduction estivale du bivalve,



viennent se fixer en s'"enkystant" sur les branchies du salmonidé pendant quelques semaines à plusieurs mois. Les larves sont ensuite libérées dans le cours d'eau où elles rejoignent le sédiment et commencent leur vie dans la zone hyporhéique (zone d'échanges entre les eaux souterraines et les eaux de surface). Les études conduites depuis 2014 sur le bief montrent une reproduction du bivalve avec en moyenne 60% des truites, principalement juvéniles, présentant un «parasitage» des branchies par des glochidies.

La population de moule perlière observée sur le bief du pont de Mars est aujourd'hui vieillissante, pas ou très peu renouvelée, et pourrait disparaitre.

Préparatifs techniques de cette étude

Des dispositifs de détection des individus marqués (antennes) ont été implantés après autorisations administratives. La seconde phase a vu se dérouler la capture des truites et le marquage de 100 individus porteurs de larves de moules perlières afin d'identifier les déplacements des poissons. L'équipe technique présente a procédé à une pêche électrique via un champ électrique non létal, de façon à les étourdir et les capturer aux moyens d'épuisettes : c'est



l'éléctroanesthésie. Une fois capturés, les poissons sont transférés vers des viviers, en attente de manipulation. L'ensemble des truites a été remis à l'eau sur le site de capture.

ETUDE DES DÉPLACEMENTS DES 100 POISSONS PORTEURS DE LARVES DE MOULES, ÉQUIPÉS DE "TAGS"

Les "tags" permettent la détection électromagnétique et le suivi des poissons, lors du passage devant des antennes. Les déplacements des individus porteurs des larves des futures moules perlières qui occupent la rivière du Lignon du Velay ont été suivis, notamment à l'approche du relargage des larves, au printemps.

Les 1^{ers} résultats de cette étude pour la préservation de la moule perlière sont attendus d'ici plusieurs mois. Elle a pu voir le jour grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, DREAL et EDF et représente un investissement (principalement matériel) de 40 000 €.■

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme



Partenariat avec les collectivités locales

Depuis quelques années, de plus en plus de collectivités territoriales se rapprochent de la FDPPMA63 afin de participer à la gestion de lacs ou plans d'eau qui leur appartiennent. Un signe fort de la reconnaissance de l'expertise de la fédération du Puy-de-Dôme, tant en matière de pêche, que gestion des milieux aquatiques et des poissons.

LE CAS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

Le Département du Puy-de-Dôme a fait l'acquisition en 2019, dans le cadre de la politique des ENS (Espaces Naturels Sensibles*), du lac de Servières. Un an plus tard, en 2020, c'est le lac de Géry qui devenait propriété du Département! Dans le même temps, les élus départementaux ont fait le choix d'autoriser la pratique de la pêche sur ces sites naturels exceptionnels et de confier la gestion piscicole et halieutique à la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme.

En concertation avec les élus et les services du Département, deux choix de gestion piscicole et halieutique très différents ont été faits pour ces deux lacs:

•Sur le lac du Guéry, dont le statut trophique est plus riche, une gestion piscicole permettant des pratiques de pêche variées et adaptées à un public familial est instaurée. Des déversements de truites adultes sont prévus tout au long de la

saison de pêche lorsque les conditions le permettent.

Afin d'assurer un lien étroit avec le terrain, la FDPPMA63 travaille avec des AAPPMA locales. Ainsi, l'AAPPMA de St Pierre Roche pour le Servières et du Mont Dore pour le Guéry ont signé une convention avec leur fédération afin d'assurer des missions comme l'empoissonnement, la garderie...

• Sur le lac de Servières, très oligotrophe (milieu pauvre en éléments minéraux nutritifs, nécessaires à la croissance d'organismes photosynthétiques aérobies),



une ge-stion piscicole respec-tueuse de la riche biodiversité du lac est mise en œuvre. Côté pêche : uniquement pêches aux leurres et à la mouche et interdiction de rentrer dans l'eau afin de préserver les plantes aquatiques protégées (littorelle et isoète).

*L'objectif principal des ENS est de préserver les habitats naturels fragiles présents sur le lac ainsi que toutes les espèces animales et végétales qu'ils abritent. Pour plus d'informations : https://ens.puy-de-dome.fr/les-ens/carte.html

Nouveauté 2023 : le plan d'eau de Cournon

Soucieuse de maintenir une qualité d'eau compatible avec la baignade, la mairie de Cournon d'Auvergne fait de gros efforts afin de contenir le développement des cyanobactéries. Le changement du peuplement piscicole et des modes de pêche autorisés sur le plan d'eau faisait partie des options prises par la municipalité. Il fallait donc trouver le bon compromis entre une eau de qualité et une pêche intéressante. Le choix a donc été fait de supprimer tous les poissons fouisseurs et d'introduire des cyprinidés de surface (type rotengle)



et des carnassiers susceptibles d'accomplir leur cycle biologique sur ce type de plan d'eau : le black bass ; une espèce relativement peu représentée dans le département malgré une attente importante des adhérents.

• Les détails administratifs restent à régler mais logiquement en 2023, les pêcheurs puydomois devraient bénéficier d'un plan d'eau à black bass au plein cœur du département. ■

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Rhône et de la Métropole de Lyon



L'Aspe, nouveau colon des eaux douces du département

Les pêches de comptage et de suivi effectuées par les professionnels de la fédération en 2022 confirment l'installation de ce cyprinidé originaire d'Europe centrale, dans le département du Rhône. Repéré pour la 1ère fois en France en 1976, en 2022 l'espèce étend son aire de répartition et son abondance augmente nettement partout en Saône, partant même à la conquête du fleuve Rhône avec des signalements jusqu'en Isère. Retour sur le parcours de ce poisson, encore objet de curiosité.

L'ASPE: COMMENT LE RECONNAITRE?

L'aspe (Aspius aspius) fait partie de la famille des cyprinidés



(carpe, barbeau, goujon, vairon...). Il est repérable par son ventre arrondi et sa ligne allongée avec de petites écailles bleutées/argentées sur les flancs. Sa tête pointue se termine par une machoire inférieure

facilement identifiable. Ses larges nageoires pectorales se dessinent en triangle. Ce poisson peut migrer sur plusieurs centaines de kilomètres pour sa reproduction, ce qui explique sans doute la fulgurance de sa colonisation.

Dans le Rhône, les aspes capturés mesurent entre 18 et 35 cm dans les secteurs Saône (repérés jusque sur l'Azergues aval) et dans le Rhône jusqu'à Condrieu. Pour la petite histoire, les plus gros spécimens pêchés peuvent dépasser le mètre et peser plus de 10 kg, ce qui en fait un des cyprinidés les plus grands d'Europe.

DECOUVERTE DE LA PECHE DE CE POISSON D'EAU DOUCE

L'aspe est un prédateur avec une tendance piscivore. Il se nourrit en effet principalement de petits poissons blancs (ablettes, gardons...) proches de la surface la plupart du temps. En fin de saison, il peut partir en quête de poisson de fond type goujon. Ses tendances carnassières (seul cyprinidé carnivore) s'accroissent avec l'âge. Les insectes, batraciens voire petits oiseaux peuvent donc aussi faire partie de son menu.

Côté réglementation, l'aspe ne figure pas dans la liste des espèces représentées en France. Il n'est pas non plus classifié comme espèce invasive. Aussi, la remise immédiate à l'eau est possible mais son introduction dans un autre milieu n'est pas autorisée.

Côté pêche, les pêcheurs sont à l'heure de la découverte. Si l'aspe est beaucoup pêché au leurre, certains moucheurs en sont devenus adeptes. Il est apprécié pour sa puissance, sur les plus beaux gabarits, qui peut rendre la partie de pêche parfois sportive.



Cartographie des points de capture d'aspes par la fédé ration (en bleu) et par les pêcheurs (en vert).

L'ASPE UNE ESPÈCE MENACÉE OU MENACANTE ?

Changement climatique, impacts environnementaux... comme toutes les espèces de poissons qui migrent, l'aspe reste menacé dans son aire native ou lieu de reproduction par les travaux impactant l'hydromorphologie, la continuité écologique et les pollutions des cours d'eau.

A l'heure actuelle, son impact éventuel sur les espèces des milieux que l'aspe colonise n'est pas documenté et aucun retour négatif n'a été signalé pour l'instant

par les gestionnaires sur la Loire. Notons qu'il cohabite déjà dans son aire de répartition naturelle avec la plupart de nos espèces.

Si vous recherchez l'aspe, soyez patient car ce "brillant" poisson reste présent de manière poncuelle et aléatoire sur le territoire. Les retours d'identification auprès de la fédération sont les bienvenus pour mieux connaître le comportement de l'aspe dans le Rhône.

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Savoie



Enjeux et gestion piscicole des retenues d'altitude en Savoie

Le développement de l'hydroélectricité et l'équipement du réseau hydrographique des vallées savoyardes a débuté dès les origines de la houille blanche à la fin du XIXème siècle. Les immenses besoins en énergie de l'aprèsguerre nécessaire à la reconstruction de la France, enclenche une période de chantier intense dans les vallées Alpine. Conduit par EDF, nationalisée en 1946 et alimentés par les devises américaines du Plan Marschall, plusieurs chantiers de construction de réservoirs d'altitude sont alors engagés, pour se terminer en 1968 par la réalisation de l'imposant barrage du Mont Cenis.



Les retenues d'altitude constituent indéniablement un patrimoine historique et industriel remarquable. Au-delà de leur vocation première, elles supportent bien d'autres usages (production de neige de culture, tourisme, navigation), dont celui historique de la pratique de la pêche.

Il convient cependant de ne pas se faire éblouir par ces miroirs d'altitude au point de passer à l'ombre les impacts durables et vraisemblablement irréversibles de ces aménagements sur les écosystèmes aquatiques. Les besoins indiscutables en énergie ont cependant conduit à la disparition de lacs naturels uniques, à l'ennoiement d'hydro-systèmes courants, à la création de discontinuités écologiques majeures.

La gestion énergétique de ces ouvrages porte bien loin d'eux des impacts tentaculaires, dont les effets sont aujourd'hui connus sur la fonctionnalité morphologique et biologique des cours d'eau : mise en débit réservé, éclusées, perturbation du transit sédimentaires, modification des régimes thermiques. La Savoie compte dix retenues implantées entre le Beaufortain (Girotte, Roselend, La Gittaz, Saint Guérin) et la Maurienne (Mont Cenis, Bissorte, Plan d'amont et Plan d'aval) en passant par la Tarentaise (la Sassière et le Chevril). De par leur vocation première de production hydroélectrique, ces milieux artificiels par définition, sont soumis à des pressions en lien avec leur gestion (marnages quotidiens et saisonniers, vidanges, transfert des eaux interbassins, etc.) qui limitent fortement l'implantation pérenne des peuplements piscicoles.

Situés en altitude (vocation de réservoirs pour des aménagements de hautes chutes), la présence d'une faune piscicole est à relier à des interventions humaines passées et/ou contemporaines, conduisant parfois à la naturalisation de certaines espèces. Plus souvent, la pression de pêche exercée sur ces milieux facilement accessibles et attractifs, combinés à des facteurs limitants (naturels et anthropiques) impliquent des opérations de repeuplements annuels de la part des Structures Associatives Agréées de la Pêche de loisir (FSPPMA & AAPPMA).

Gestion piscicole des réservoirs d'altitude en Savoie

- Repeuplements réalisés sur la base d'une seule espèce, fractionnés de juin à octobre.
- Deux stades de développement concernés : juvéniles et adultes.
- La truite arc-en-ciel, est majoritairement concernée par les opérations de repeuplement (une seule retenue bénéficie d'un soutien à partir de l'espèce truite commune.
- Ponctuellement, des essais d'introduction et/ou de réintroduction sont menés en vue d'une possible naturalisation (omble chevalier et l'omble du Canada) soit en phase post vidange afin de reconstituer la population, soit avec l'objectif d'une naturalisation de l'espèce dans une retenue vierge de cette dernière.
- Investissement annuel = +/- 62 000.00 €, 98 % à la charge des SAAPL.

© FDAAPPMA 73

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de

Haute-Savoie

Pollution sur le Vaudrenaz - © FDAAPPIMA 74



Les actions en justice de la fédération

Les fédérations peuvent exercer les droits reconnus à la

partie civile en ce qui concerne les faits constituants une infraction (au titre III du livre IV du code l'environnement) et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elle a pour objet de défendre.

Par exemple, en 2021, la Fédération de Haute-Savoie a réceptionné un procès-verbal dressé par les services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) suite à une pollution aux hydrocarbures dans la rivière l'Aire

sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois. Une entreprise est intervenue pour l'entretien du bac à graisse et du déshuileur à hydrocarbures de la station-service du supermarché de la commune.

Au cours de son intervention, la société de vidange a déversé sur la plate-forme de stockage de la station-service des déchets polluants en ouvrant le regard du réseau pluvial et en l'utilisant comme déversoir lors du nettoyage de la zone.

Ainsi, environ 300 litres de déchets polluants ont été déversés dans le ruisseau de l'Aire, engendrant une organique conséquente. pollution La Fédération de Pêche de Haute-Savoie s'est donc constituée partiecivile et a obtenu une réparation du préjudice écologique et du préjudice de l'association à hauteur de 3 000 €.

L'entreprise a été condamnée à une Pollution constatée sur le Vaudrenaz - © FDAAPPMA 74 amende de 7000€ selon la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, à l'affichage durant 2 mois de la décision dans les mairies de Scientrier et de Saint-Julien-en-Genevois et à la diffusion d'une publication de la condamnation par voie de presse.

Autre exemple, le Vaudrenaz, qui abrite une population de truites fonctionnelle et d'écrevisses à pieds blancs, a subi une pollution liée au dysfonctionnement d'une station d'épuration qui a engendré une forte mortalité piscicole.

La Fédération a décidé de se constituer partie civile et espère obtenir une condamnation exemplaire afin de mettre en avant la fragilité des petits milieux, récepteurs souvent impactés par les rejets. Quant à lui, le propriétaire a décidé de shunter la station d'épuration des eaux usées.

Ces deux exemples ne sont pas exhaustifs. La Fédération mène une veille juridique locale permanente et met tout en oeuvre pour essayer de modifier/bloquer les projets les plus impactants pour les milieux aquatiques. Les avis techniques sont basés

> sur des connaissances précises des milieux et des populations piscicoles comme dans le cas du dernier recours mené contre une centrale hydroélectrique sur un torrent de montagne.

> Suite à un diagnostic complet (inventaires cours d'eau piscicoles, analyse de la qualité de l'eau, suivi thermique, relevés de frayères), la fédération a alerté les élus locaux et l'administration sur le fait que les enjeux piscicoles étaient particulièrement importants (habitat piscicole très favorable, températures compatibles avec les exigences de la truite, qualité de l'eau quasiment irréprochable, population de truite fonctionnelle, nombreuses frayères dans le projet de Tronçon Court-Circuité) et que la localisation et les caractéristiques du projet étaient particulièrement



inadaptées aux enjeux.

Malgré le travail réalisé en amont, le projet a été autorisé sans modification substantielle, ce qui conduit aujourd'hui la Fédération à mener ce recours auprès du tribunal administratif.



L'Alose en Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes constitue le secteur amont de l'aire de répartition de l'Alose feinte de Méditerranée, espèce endémique du bassin Rhône-Méditerranée et donc à fort enjeu de conservation. L'Ardèche, l'Eyrieux et la Drôme disposent notamment de nombreux secteurs favorables pour la reproduction. Ils sont identifiés comme objectif de colonisation au PLAn de GEstion des POissons MIgrateurs (PLAGEPOMI).

L'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM) conduit depuis les années 90 des actions de suivi/ connaissance pour mieux appréhender ces enjeux de conservation et visualiser les bénéfices des travaux de gestion engagés: où se trouvent les secteurs favorables à la reproduction? Les aloses y parviennent-elles? Comment évoluent ces habitats avec la baisse des débits, la hausse des températures, les crues? Quel est l'état de la population et comment évolue-t'elle?

EN 2022, MRM A RECONDUIT SES SUIVIS ANNUELS

- PÊCHE À LA LIGNE, grâce à la participation des pêcheurs de loisir qui renseignent leurs captures sur un carnet et le restituent en fin de saison.
- REPRODUCTION : coordination d'un réseau de comptage des bulls notamment sur le Vieux Rhône de Donzère et l'Ardèche.
- ADNENVIRONNEMENTAL : via la recherche de traces ADN dans l'eau sur l'Eyrieux, la Drôme, l'Ardèche, le Rhône en amont de Donzère pour identifier les limites de répartition.

Lalocalisation dessecteurs favorables à la reproduction sont connus sur la Drôme, l'Eyrieux et l'Ardèche, 30 km sur le Vieux Rhône de Donzère et de Rochemaure ont été prospectés. Les résultats permettront dans les années à venir de cibler la recherche des sites fréquentés par les géniteurs et de mieux cerner leur fonctionnalité en lien avec le prochain confortement sédimentaire du barrage de Donzère.

A RETENIR POUR LA SAISON 2022

- L'AUGMENTATION DE LA POPULATION d'aloses ces 5 dernières années.
- La colonisation préférentielle des étages amont du bassin rhodanien (Ardèche et Rhône dans le secteur

de Donzère, Cèze) dûe à des débits printaniers très bas. Les affluents avals ont été peu attractifs, ce qui a favorisé l'accès aux secteurs amont via les bras usinés. La CNR y réalise en effet des manœuvres spécifiques sur les écluses à bateaux pour le franchissement des aloses à Beaucaire, Avignon et Caderousse.

• LE CANTONNEMENT DES ALOSES SUR L'ARDÈCHE en aval du seuil de Saint Martin, dont la passe à poissons est rendue inefficace par la présence d'un atterrissement en amont immédiat de l'ouvrage.

Les prélèvements ADN sont en cours d'analyse et viendront probablement conforter ce diagnostic. Peut-être permettront-ils de montrer que certains géniteurs réussissent à franchir l'aménagement CNR de Donzère qui s'avère encore problématique pour la migration (passe à poissons du barrage non adaptée à l'Alose; pas de manœuvres spécifiques d'éclusage pour faire passer les aloses).

Tous ces résultats seront valorisés et publiés sur le site de l'Observatoire des poissons Migrateurs Rhône Méditerranée :

https://www.observatoire-rhonemediterranee.fr/



Loire GRAnds MJ grateurs

Symposium et programme alose en Angleterre

Après l'accueil de la délégation anglaise de l'Agence de l'Environnement sur le bassin de la Loire en 2018, LOGRAMI, membre engagé de cette organisation, a co-organisé en mai, un symposium à Worcester (Angleterre). Retour sur le programme ciblé sur la préservation de l'alose.

Les associations migrateurs de France ont participé à cet événement rassemblant plus de 100 scientifiques européens. L'objectif ? Présenter les travaux de recherches pour l'amélioration de la connaissance "aloses". Les thèmes présentés :

- 1. Migration d'eau douce de l'alose
- 2. La vie de l'alose en mer
- 3. Gestion & restauration de l'alose
- 4. Menaces sur l'alose
- 5. Les techniques de suivis

Ce fût l'occation pour LOGRAMI de présenter les travaux de recherches de Marion LEGRAND sur les phénologies migratoires de l'alose. Aurore BAISEZ a également décliné toutes les opérations de suivis portés en Loire sur l'espèce.

Valorisation du programme *Unlocking the Severn* en Angleterre

La Severn (cours d'eau britannique) a profité de l'équipement de 6 ouvrages. Cette action a permis très rapidement le retour et la reconquête de l'alose sur près de 250 km. Une visite de la station de comptage de Diglis Island, calquée sur le modèle de Vichy pour une ouverture au public, a donc été organisée lors du symphosium. C'est la 1ère galerie d'observation des poissons accessible au public en Angleterre et au Pays de Galles. La délégation française est le seul groupe à avoir vu passer des aloses en direct et à avoir reçu l'attestation de visualisation d'une alose.

Ces journées d'échanges entre scientifiques ont permis de mieux appréhender les suivis par radio télémétrie couramment pratiqués dans d'autres pays alors que la France est assez craintive à les mettre en place en raison de la fragilité de l'espèce.



Bassin Rhône-Méditerranée L'Union de Bassin voit plus loin!

Depuis juin 2022, l'Union de Bassin Rhône Méditerranée Corse travaille à l'analyse des opérations de collecte de données effectuées par les fédérations à l'échelle du bassin. L'objectif est d'optimiser le partage de données et mesurer la plus-value des opérations conduites sur les territoires par les fédérations. Ce projet d'un an est financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'UFBRMC.

GRANDES ÉTAPES DE LA MISSION





> valorisation des données et des études.

QUI SONT LES PRINCIPAUX PRODUCTEURS DE DONNÉES SUR LE BASSIN ?

Les fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques mais également l'OFB, DREAL, départements, syndicats de rivière, EPTB... Les opérations menées par ces structures enrichissent différentes bases de données.

Plus spécifiquement, les Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques réalisent dans le cadre de leur mission de gestion et suivi du milieu aquatique, des opérations d'acquisition de connaissances : réalisation d'études spécifiques (diagnostics, études d'impacts...), mise en place de réseaux de suivis à long terme.

Différents paramètres sont étudiés : biologiques (peuplements piscicoles, astacicoles, généinvertébrés tique, benthiques), thermiques, physico-chimiques, hydromorphologiques hydrologiques. La fréquence et la durée des opérations (ponctuelles, régulières, pérennes), ainsi que l'étendue des zones d'études (nombre, répartition et densité de stations) sont également variables en fonction des objectifs et des moyens propres à chaque fédération départementale.

Quel est l'enjeu de cette démarche ?

Gagner en efficience et en réactivité via un meilleur partage et la valorisation des informations pourrait permettre de mieux répondre aux problématiques globales telles que le changement climatique.

L'AMBITION ? Alimenter une réflexion plus globale sur des perspectives de centralisation, traitement, valorisation et vulgarisation des données à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse, liant ainsi les ambitions du bassin au projet de système d'information des SAPL en cours de développement au niveau national et au tableau de bord et l'état des lieux du SDAGE (centralisation et mise à disposition de la donnée).

Une carte interactive régionale : trouver LE site de pêche en un clic





PARCOURS PECHE FAMILLE



PARCOURS PECHE DECOUVERTE



PARCOURS PECHE PASSION



SITES EMBLÉMATIQUES DE PECHE

Une carte interactive, pour localiser et tout connaître sur les parcours et les sites emblématiques de pêche de loisir en Région Auvergne-Rhône-Alpes, est disponible sur GoogleMap depuis fin 2022. Cette carte, mise en ligne et mise à jour par l'ARPARA est accessible à tous. Elle est également visible depuis le site internet de l'ARPARA et sera référencée sur les réseaux sociaux lors des publications valorisant les destinations pêche en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce support digital, outil pour le développement de la pêche de loisir est soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, partenaire de l'ARPARA et des fédérations de pêche des 12 départements.

Une cinquantaine de parcours de pêche referencés

Parcours labellisés Passion, Découverte, Famille (labels FNPF) et sites emblématiques de pêche sur les 12 départements de la Région sont géolocalisés et présentés comme une nouvelle proposition d'évasion et de destination aux internautes. Des lieux de pêche, loisir de pleine nature rassemblant près de 250 000 pêcheurs en Auvergne-Rhône-Alpes, sont proposés au pêcheur solo, en groupe d'amis ou en famille.

Le type de parcours est à sélectionner en fonction de l'expérience et le type de pêche pratiqué. Pas besoin d'être un pro de la pêche pour tenter l'expérience de cette pratique d'eau douce, occasion unique de découvrir la richesse des milieux aquatiques et piscicoles. La règlementation évoquée dans les fiches-infos renvoit systématiquement aux sites des fédérations pour plus d'information.

Les sites de pêche visibles sont tous spécialement aménagés et pensés pour les pêcheurs avec une approche technique et halieutique enrichie de quelques idées sortie ou balade pour profiter pleinement d'un séjour court ou vacances prolongées. En effet, chaque entrée sur un site de pêche est une invitation à s'ouvrir à l'ensemble des découvertes possibles autour du lieu : balades, activités ludiques, visites du patrimoine alentour... Une proposition à l'ouverture et à la détente.

Une démarche destinations pêche de loisir engagée depuis plus de 2 ans

Territoire riche par sa diversité halieutique et piscicole, l'association régionale et les 12 fédérations départementales valorisent, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le développement de la pêche de loisir autour de sites de pêches adaptés et aménagés. Cette carte interactive bénéficie d'une mise à jour régulière et évoluera dans les mois à venir avec le référencement de nouvelles destinations pêche pour tous!



A noter que le guide Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes reste disponible à la demande en format papier auprès de l'association régionale. Il apporte, en plus des sites de pêche, un éclairage sur le fonctionnement de la pêche en région et des informations sur l'ensemble des missions des structures associatives de la pêche en région Auvergne-Rhône-Alpes.

12 sites emblématiques pour pratiquer la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes



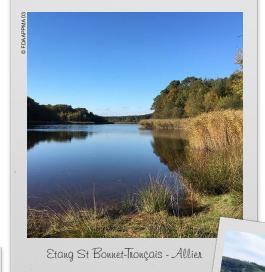


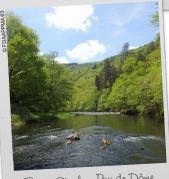


Lac de St Etienne Cantalès Cantal



Rivière La Genvanne - Drôme



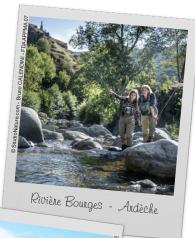


Basse Sioule - Puy-de-Dôme



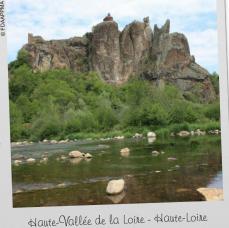
Lac de la Terrasse - Isère





Grand lac intérieur de Villerest - Loine







Lac Léman - Haute-Savoie

Résultats Listes ronges régionales

Poissons & écrevisses







Un projet mené et accompagné avec :

· LE SOUTIEN FINANCIER DE



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Estates Egalist Fusionis

· LE SOUTIEN TECHNIQUE DE



Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche de PUREN

